

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

## Séance du mardi 26 septembre 2023

<b>Délibération</b>	
N° 23.105.3	
En exercice	37
Présents	25
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2022 - ADOPTION

Date de la convocation: 20/09/2023

L'an deux mille vingt-trois Et le 26 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de monsieur Alain CARALP, Président.

- 25 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.
- **6 Conseillers communautaires absents représentés:** madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Christian SEGUY (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).
- **6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Viviane ROUQUET-TAFANI.

\*\*\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

#### Séance du mardi 26 septembre 2023

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - Rapport sur le prix et la qualité du service 2022 - Adoption

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles D2224-1 à D2224-5;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne :

**Vu** le projet de rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ci-annexé ;

**Considérant** qu'en application des dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales, le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif doit être présenté au Conseil communautaire dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice en question ;

**Considérant** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service; qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice considéré:

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**, Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

- I. ADOPTE le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes La Domitienne tel que ci-annexé.
- II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.
- **IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



0 5 OCT. 2023

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 0 5 0CT. 2023

Signature du secrétaire de séance :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

